



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**POUR L'EXTENSION DE LA CARRIÈRE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MIDI-PYRÉNÉES
GRANULATS SUR LA COMMUNE DE CAPENS**

Une enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société MIDI-PYRÉNÉES GRANULATS ainsi qu'à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Capens est ouverte du **mardi 3 janvier 2023 (9h00) au samedi 4 février 2023 (12h00)** en vue de l'extension de la carrière de matériaux alluvionnaires de Capens.

Un exemplaire papier des dossiers d'enquête publique est disponible en mairie de Capens (31) où il peut être consulté sur place, 1 place Saint-Étienne - 31410 Capens, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Les dossiers dématérialisés sont également consultables :

- sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de Capens ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/extension-carriere-mpg-capens>
- depuis le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Extension-de-la-carriere-exploitee-par-la-societe-MIDI-PYRENEES-GRANULATS-sur-la-commune-de-Capens>

Monsieur Christian BAYLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il assure une **permanence effective en mairie de Capens** afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- **Le mercredi 11 janvier 2023 de 13h00 à 16h00**
- **Le jeudi 19 janvier 2023 de 11h00 à 14h00**
- **Le mardi 24 janvier 2023 de 11h00 à 14h00**
- **Le samedi 4 février 2023 de 9h00 à 12h00**

Un registre papier à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairie Capens, pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/extension-carriere-mpg-capens>
- par voie postale par courrier à la mairie de Capens, 1 place Saint-Étienne - 31410 Capens, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « *Enquête Publique Extension de la carrière de Capens – A l'attention du Commissaire Enquêteur* » ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : extension-carriere-mpg-capens@registredemat.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie de Capens, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande déposée par la société MIDI-PYRÉNÉES GRANULATS par arrêtés d'autorisation ou du refus des projets, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Le cas échéant, par délibération du conseil municipal, la commune de Capens adopte la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions de son Plan Local d'Urbanisme.